LINXEA Impulsion 17

Produit structuré

Communication à caractère promotionnel



Période de commercialisation

Du 24 septembre 2026 au 31 décembre 2026 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 31 décembre 2026.

Qu'est ce qu'un produit structuré à capital garanti ?

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie[4] et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, ci-après le « titre » ou le « produit ». « IMPULSION 17 » est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type taux.

Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Pour plus d'informations concernant ce type de produit, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : Produits structurés : comprendre pour mieux investir - AFPDB[6].

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/UE).

Code ISIN
FR1459ABI402

Émetteur

Titre de créance émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd[1] (« l'Émetteur »). L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd et de son Garant The Goldman Sachs Group, Inc[2].

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement

12 ans - hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé effective, **l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori[3].**

Cadre d'investissement / éligibilité

Comptes-titres et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant). Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

(1) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
(2) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 10/09/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
(3) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.
(4) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final ou la Date de Remboursement Anticipé effective au gré de l'Émetteur. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.
(5) https://afpdb.org/produits-structures-comprendre-pour-mieux-investir/. La page renvoyée par ce lien relève de sources externes.

Les points clés du produit

Un remboursement du capital initial[1]

à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

Un coupon fixe de 6% par an, soit 1,50% par trimestre écoulé

versés soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas[2].

Un mécanisme de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur

à l'issue des trimestres 4 à 47[2], après une période de notification de 5 jours ouvrés, offrant un remboursement du capital initial.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « Impulsion 17 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/12/2026 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 0,60% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation, ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « IMPULSION 17 », soit 1 000 EUR, **et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux**. En cas d'achat après le 31/12/2026 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « IMPULSION 17 » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « IMPULSION 17 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

(1) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

Avantages et Inconvénients

Avantages

- Un coupon fixe de 1,50% par trimestre écoulé est enregistré. La somme des coupons enregistrés sera payée par anticipation dans le cas d'un remboursement anticipé décidé par l'Émetteur ou à l'échéance le cas échéant[1].
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial[2], dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur).

Inconvénients

- **Un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie :**
 - En cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement anticipé). **Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible**, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- Dès que le mécanisme de remboursement anticipé est déclenché, l'investisseur ne bénéficie plus des coupons pour les trimestres restants.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 48 trimestres.
- L'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à l'issue des trimestres 4 à 47 en fonction des conditions de marché.
- **Le produit comporte un risque de réinvestissement.** En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et/ou du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et la définition du Niveau initial

[2] Les montants et gains résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PER (individuel ou collectif), de capitalisation ou de compte-titres et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que le niveau de l'Indice, niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'émetteur

À l'issue des trimestres 4 à 47, l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 5 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé[1]. Le produit s'arrête alors et l'investisseur reçoit[2] à la date de remboursement anticipé[1] :

100% du capital initial

+

La somme des coupons trimestriels enregistrés, soit 1,50% par trimestre écoulé

(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 5,36%)

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates et la définition du Niveau initial

[2] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

[3] Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

Mécanisme de remboursement à la date d'échéance

À la date d'échéance (le 31/12/2038), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, l'investisseur reçoit[1] :

100% du capital initial

+

La somme des coupons trimestriels enregistrés, soit 1,50% par trimestre écoulé

(Taux de Rendement Annuel Brut est de 4,62 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 3,99 %)

[1] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.
[2] Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

Illustration du mécanisme de remboursement • 1 / 2

Scénario défavorable : L'émetteur décide de ne pas rembourser le produit par anticipation

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES ILLUSTRATIONS N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LES MÉCANISMES DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS. CES DONNÉES SONT PRÉSENTÉES HORS FRAIS ET FISCALITÉ APPLICABLES AU CADRE DE L'INVESTISSEMENT.



Valeur de remboursement du produit

T **Trimestre**

- Dans cet exemple de scénario défavorable, à chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 4 au trimestre 47, le Titre de créance n'a pas été rappelé par l'Émetteur. Le produit continue.
- À l'échéance des 12 ans, l'investisseur reçoit le capital majoré d'un coupon fixe de 72% (1,50 % x 48 trimestres écoulés) soit 172%. Le Taux de Rendement Annuel Brut(1) est alors de 4,62 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net(2) de 3,99%.

Remboursement à la date d'échéance : 172% du capital initial

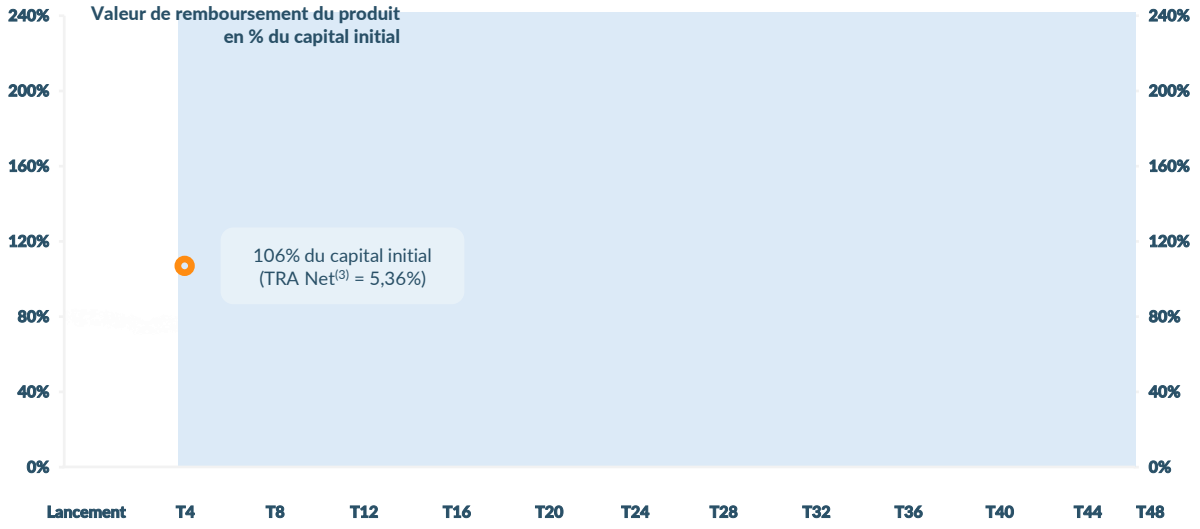
(1) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Illustration du mécanisme de remboursement • 2 / 2

Scénario favorable : L'émetteur décide de rembourser le produit par anticipation

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES ILLUSTRATIONS N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LES MÉCANISMES DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS. CES DONNÉES SONT PRÉSENTÉES HORS FRAIS ET FISCALITÉ APPLICABLES AU CADRE DE L'INVESTISSEMENT.



Valeur de remboursement du produit

Fin de vie du produit

T Trimestre

- Dans cet exemple de scénario favorable, à l'issue du trimestre 4, le Titre de créance est rappelé par l'Émetteur.
- L'investisseur reçoit le capital majoré d'un coupon fixe de 6% (1,50% x 4 trimestres écoulés) soit 106%. Le Taux de Rendement Annuel Brut(1) est alors de 6%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net(2) de 5,36%.

Montant remboursé dans ce scénario : 106% du capital initial

(1) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Principales caractéristiques

Type	**Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.**
Emetteur et Garant de la formule	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation. The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au 10 septembre 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre.
Devise	Euro (EUR - €)
Code ISIN	FR1459ABI402
Période de commercialisation	Du 24/09/2026 au 31/12/2026. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/12/2026. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.
Offre au public	Oui - France.
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel « PERIn »).
Montant minimum de souscription	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ce montant minimum d'investissement peut être différent.
Valeur nominale	1 000 EUR
Prix d'émission	100,00%
Prix de souscription	Du 24/09/2026 au 30/10/2026 : 99,80% Du 02/11/2026 au 30/11/2026 : 99,90% Du 01/12/2026 au 31/12/2026 : 100,00%
Montant de l'émission	30 000 000 EUR
Date d'émission	24/09/2026
Date d'échéance	31/12/2038
Dates de paiement des coupons	Soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	À partir du 31/12/2027 (inclus) puis tous les 31 de chaque trimestre ou le jour ouvré suivant si le 31 de chaque trimestre n'est pas un jour ouvré.
Marché secondaire	Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve de son droit à tout moment de modifier cette fourchette à tout montant que Goldman Sachs International juge, à sa seule discrétion, approprié.
Commission de distribution	Goldman Sachs paiera au distributeur une rémunération annuelle (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) jusqu'à 1% par an du montant des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisateur	En plus de celle produite par la Goldman Sachs, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 31/12/2026 par une société de service indépendante financièrement de la Goldman Sachs, Refinitiv.

Principaux facteurs de risque

Impulsion 17 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité du prospectus : Le Titre de créance « IMPULSION 17 » décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 18 décembre 2025), conforme au Règlement (UE) 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 24 septembre 2026 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base et via le lien suivant pour les Conditions Définitives. La dernière version du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») relatif à ce Titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Risque de perte en capital : Le titre représente un risque de perte en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et **entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.**

Risque de marché : Le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.**

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. **En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.**

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. **Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.**

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE RETRAITE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.



VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER

Au **01 45 67 34 22** du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 17h00 sans interruption et sur linxea.com

Nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

LINXEA

Copyright © 2026 - Linxea. Toute reproduction de ce document, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de Linxea est interdite. Elle constituerait une contrefaçon sanctionnée, notamment de façon pénale, par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	Produit (sous forme de titre de créance) de rendement fixe avec option de rappel par anticipation à la discrétion de l'émetteur de 12 ans et 3 mois
Identificateur du produit	ISIN: FR1459ABI402 \| Valoren: 134738531
Initiateur du produit	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd (l'« **Émetteur** »), faisant partie de The Goldman Sachs Group, Inc. (visitez http://www.gspriips.eu ou appelez le +442070510104 pour de plus amples informations)
Autorité compétente	Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date du document	10 septembre 2026 à 11:21:44, heure locale à Paris

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Le produit est un titre de créance de droit français. Ce produit ne génère pas d'intérêts. Les obligations de paiement de l'initiateur du produit sont garanties par The Goldman Sachs Group, Inc. (le « **Garant** »).

Durée

Le produit a une durée déterminée et sera échu le 31 décembre 2038, à moins qu'un événement de remboursement par anticipation ne se produise.

Objectifs

Le produit offre un potentiel de croissance du capital et ne paie pas d'intérêts. Chaque titre de créance a une valeur nominale de 1 000 EUR. Le prix d'émission est fixé à 100,00 % de la valeur nominale.. Le produit sera coté à la bourse de Luxembourg Stock Exchange (Main Segment). La date d'émission est le 24 septembre 2026.

Fonction de l'option d'achat: Nous avons le droit de résilier le produit par anticipation à chaque date de paiement de l'option d'achat sous réserve d'un préavis donné 5 jours au préalable lors d'une des dates d'option d'achat indiquées ci-dessous. Dans ce cas, vous recevrez le montant du paiement de l'option d'achat indiqué ci-dessous pour chaque titre de créance que vous détiendrez.

Date de l'option d'achat	*Date de paiement de l'option d'achat*	*Paiement de l'option d'achat*
24 décembre 2027	31 décembre 2027	1 060,00 EUR
24 mars 2028	31 mars 2028	1 075,00 EUR
23 juin 2028	30 juin 2028	1 090,00 EUR
25 septembre 2028	2 octobre 2028	1 105,00 EUR
21 décembre 2028	2 janvier 2029	1 120,00 EUR
23 mars 2029	3 avril 2029	1 135,00 EUR
25 juin 2029	2 juillet 2029	1 150,00 EUR
24 septembre 2029	1 octobre 2029	1 165,00 EUR
20 décembre 2029	31 décembre 2029	1 180,00 EUR
25 mars 2030	1 avril 2030	1 195,00 EUR
24 juin 2030	1 juillet 2030	1 210,00 EUR
23 septembre 2030	30 septembre 2030	1 225,00 EUR
20 décembre 2030	31 décembre 2030	1 240,00 EUR
24 mars 2031	31 mars 2031	1 255,00 EUR
23 juin 2031	30 juin 2031	1 270,00 EUR
23 septembre 2031	30 septembre 2031	1 285,00 EUR
22 décembre 2031	31 décembre 2031	1 300,00 EUR
22 mars 2032	31 mars 2032	1 315,00 EUR
23 juin 2032	30 juin 2032	1 330,00 EUR
23 septembre 2032	30 septembre 2032	1 345,00 EUR
24 décembre 2032	31 décembre 2032	1 360,00 EUR
24 mars 2033	31 mars 2033	1 375,00 EUR
23 juin 2033	30 juin 2033	1 390,00 EUR
23 septembre 2033	30 septembre 2033	1 405,00 EUR
23 décembre 2033	2 janvier 2034	1 420,00 EUR
24 mars 2034	31 mars 2034	1 435,00 EUR
23 juin 2034	30 juin 2034	1 450,00 EUR
25 septembre 2034	2 octobre 2034	1 465,00 EUR
21 décembre 2034	2 janvier 2035	1 480,00 EUR
22 mars 2035	2 avril 2035	1 495,00 EUR
25 juin 2035	2 juillet 2035	1 510,00 EUR
24 septembre 2035	1 octobre 2035	1 525,00 EUR
20 décembre 2035	31 décembre 2035	1 540,00 EUR
24 mars 2036	31 mars 2036	1 555,00 EUR
23 juin 2036	30 juin 2036	1 570,00 EUR
23 septembre 2036	30 septembre 2036	1 585,00 EUR
22 décembre 2036	31 décembre 2036	1 600,00 EUR

DocID: 6754460e-a451-46bb-8f60-a80b9d7ba0ca

24 mars 2037	31 mars 2037	1 615,00 EUR
23 juin 2037	30 juin 2037	1 630,00 EUR
23 septembre 2037	30 septembre 2037	1 645,00 EUR
23 décembre 2037	31 décembre 2037	1 660,00 EUR
24 mars 2038	31 mars 2038	1 675,00 EUR
23 juin 2038	30 juin 2038	1 690,00 EUR
23 septembre 2038	30 septembre 2038	1 705,00 EUR

Remboursement à l'échéance: Le 31 décembre 2038, vous recevrez 1 720 EUR pour chaque titre de créance que vous détenez.

Cette section s'applique uniquement si nous ne résilions pas le produit de manière anticipée, comme décrit ci-dessus.

Les conditions relatives au produit prévoient également que si certains événements exceptionnels surviennent, (1) des adaptations peuvent être apportées au produit et/ou (2) l'émetteur du produit peut résilier le produit de façon anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions relatives au produit et concernent principalement le produit et l'initiateur du produit. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez lors d'une telle résiliation anticipée est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.

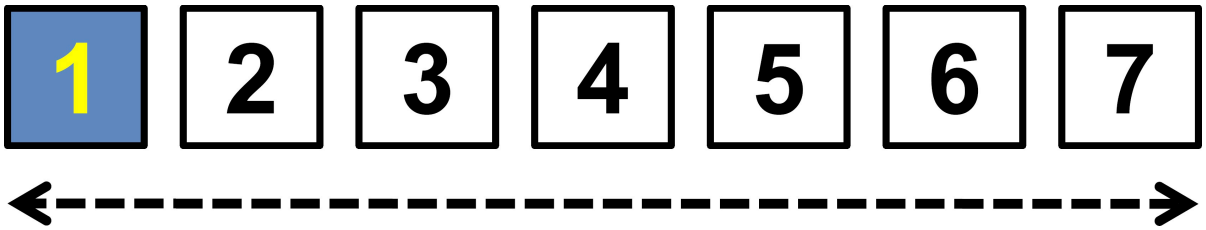
Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui:

1. ont des connaissances de bases et/ou des expériences d'investissement dans des produits similaires fournissant une exposition similaire sur le marché et qui ont la capacité de comprendre le produit et ses risques et avantages éventuels;
2. recherchent la croissance de leur capital, ont un horizon d'investissement qui correspond à la période de détention recommandée précisée ci-dessous et comprennent que le produit peut être résilié de façon anticipée;
3. acceptent le risque que l'émetteur ou le garant puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit, mais ne peuvent sinon supporter aucune perte de leur investissement; et
4. sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels conforme à l'indicateur synthétique de risque présenté ci-dessous.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



Risque le plus faible **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 31 décembre 2038. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Cela prend en compte deux éléments: (1) le risque de marché - c'est-à-dire que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible; et (2) le risque de crédit - c'est-à-dire que si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 106,00 % de la valeur nominale du produit. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendentde l'éventualité où l'émetteur choisit de résilier le produit. Toutefois, cette protection ne s'appliquera pas en cas de sortie avant le 31 décembre 2038. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

L'inflation érode la valeur d'achat de l'argent au fil du temps, ce qui peut provoquer la baisse en termes réels de tout capital remboursé.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		**Jusqu'à ce que le produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance** Ceci peut être différent selon le scénario et est indiqué dans le tableau		
Exemple d'investissement:		10 000,00 EUR		
Scénarios		***Si vous sortez après 1 an***	***Si vous sortez après 7 ans***	***Si vous sortez suite à un remboursement par anticipation ou à l'échéance***
Minimum	**10 600 EUR. Le rendement n'est garanti que si vous détenez le produit jusqu'à un remboursement anticipé ou à l'échéance. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**			
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 350 EUR		10 600 EUR
(le produit est remboursé après 1 an et 3 mois)	Rendement annuel moyen	3,5 %		4,7 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 377 EUR		10 600 EUR
(le produit est remboursé après 1 an et 3 mois)	Rendement annuel moyen	3,8 %		4,7 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 383 EUR		10 600 EUR
(le produit est remboursé après 1 an et 3 mois)	Rendement annuel moyen	3,8 %		4,7 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 390 EUR		10 600 EUR
(le produit est remboursé après 1 an et 3 mois)	Rendement annuel moyen	3,9 %		4,7 %

DocID: 6754460e-a451-46bb-8f60-a80b9d7ba0ca

Les scénarios indiqués représentent des résultats possibles calculés sur la base de simulations. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Cela signifie que si nous devenions insolvables, et si le garant devient également insolvable ou ne peut pas payer l'intégralité du montant garanti, vous risquez de perdre l'intégralité de votre investissement.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- que 10 000,00 EUR sont investis
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

	Si le produit est remboursé par anticipation à la première date possible, le 31 décembre 2027	*Si le produit arrive à échéance*
Coûts totaux	490 EUR	Non applicable
Incidence des coûts annuels*	4,2 % chaque année	Non applicable

*Ceci montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, ceci montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,9 % avant déduction des coûts et de 4,7 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	4,9 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	490 EUR
Coûts de sortie	1,0 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous recevrez et seront dus seulement si vous sortez avant échéance. Si un remboursement anticipé se produit ou que vous détenez le produit jusqu'à l'échéance, aucun coût de sortie ne sera dû.	100 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 12 ans et 3 mois

La période de détention recommandée pour le produit est de 12 ans et 3 mois car le produit est conçu pour être conservé jusqu'à l'échéance; il est toutefois possible que le produit soit résilié avant sa date d'échéance finale en cas d'une option d'achat levée par l'émetteur ou dans le cas d'un événement extraordinaire. Vous n'avez aucun droit contractuel de résilier le produit avant l'échéance.

L'initiateur n'est pas tenu de constituer un marché secondaire du produit, mais peut choisir de racheter le produit avant l'échéance au cas par cas. Dans de telles circonstances, le prix indiqué reflètera un écart acheteur-vendeur et tous les coûts associés au retrait des arrangements de couverture de l'initiateur liés au produit. En outre, la personne qui vous a vendu le produit peut vous facturer des frais de courtage si vous vendez le produit.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne vous conseillant ou commercialisant le produit (notamment votre intermédiaire) peut être déposée directement auprès de cette personne. Toute plainte concernant le produit et/ou la conduite de l'initiateur du produit peut être déposée conformément aux mesures énoncées sur http://www.gspriips.eu. Les plaintes peuvent aussi être adressées par écrit à Goldman Sachs International, PRIIP KID - Compliance Securities, Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, United Kingdom ou peuvent être envoyées par email à gs-eq-priip-kid-compliance@gs.com.

Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire relative au produit, en particulier la documentation du programme d'émission, tous suppléments à celui-ci et les termes du produit sont disponibles gratuitement, sur demande, auprès de l'initiateur du produit. Lorsque le produit est émis conformément au règlement Prospectus de l'UE (règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié), ou aux *Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024* et aux règles qui en découlent, le cas échéant, cette documentation est également disponible comme décrit sur http://www.gspriips.eu.